



HAL
open science

L'avenir du vivant. Nos valeurs pour l'action

Patrick Blandin, Damien Marage, Michel Barnaud, Gilles Benest, Séverine Borderon-Carrez, Bernard Cressens, Frédéric Ducarme, Christiane Garnero-Morena, Frédéric Gosselin, Barbara Livoreil, et al.

► **To cite this version:**

Patrick Blandin, Damien Marage, Michel Barnaud, Gilles Benest, Séverine Borderon-Carrez, et al. (Dir.). L'avenir du vivant. Nos valeurs pour l'action. 2021, 978-2-918105-91-6. hal-03318438

HAL Id: hal-03318438

<https://hal.science/hal-03318438>

Submitted on 10 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'AVENIR DU VIVANT

nos valeurs pour l'action



L'AVENIR DU VIVANT

nos valeurs pour l'action

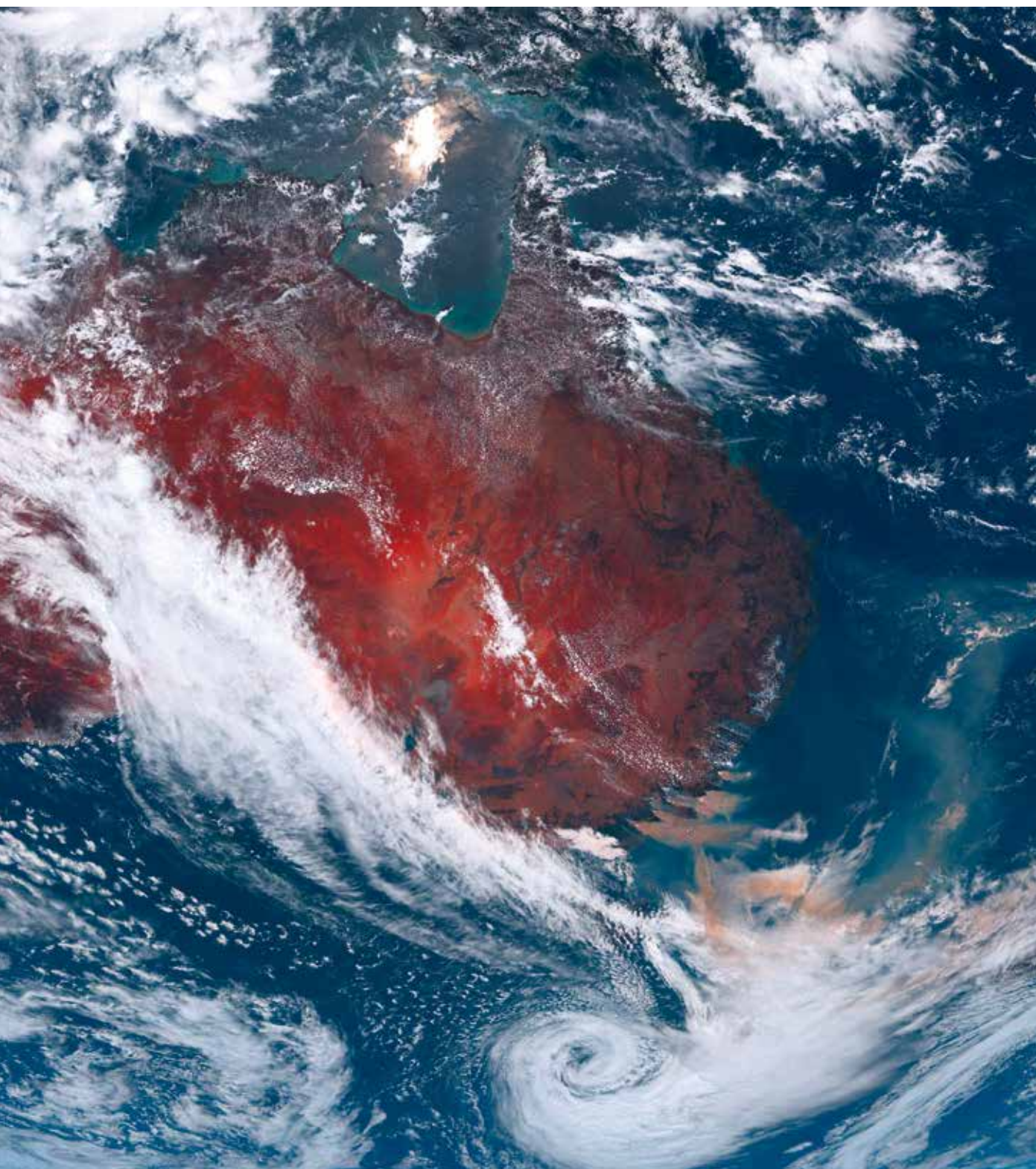
Ce document a été préparé par un groupe de travail du Comité français de l'UICN animé par Patrick Blandin et Damien Marage, auquel ont participé Michel Barnaud, Gilles Benest, Séverine Carrez, Bernard Cressens, Frédéric Ducarme, Christiane Garnero Morena, Frédéric Gosselin, Barbara Livoreil, Jean-Pierre Rogel et Laurent Simon.

Remerciements

Le Comité Français de l'UICN remercie vivement le Centre National d'Etudes Spatiales pour lui avoir permis d'utiliser des images satellitaires issues de la banque Géoimages (www.geoimage.cnes.fr), images choisies pour évoquer avant tout la beauté de la biosphère, mais aussi sa fragilité.

Ses remerciements vont également à Patrick Blandin, Frédéric Ducarme et Damien Marage, grâce auxquels quelques espèces étonnantes symbolisent la diversité du monde vivant.

Photo de couverture : © Frédéric Ducarme
ISBN : 978-2-918105-91-6
Dépôt légal : juin 2021



Préface

Pour faire progresser la conservation de la nature, nous renouvelons régulièrement nos approches face à un monde changeant, où de nouveaux enjeux émergent ou deviennent plus prégnants, et de nouvelles possibilités d'action apparaissent. Nos concepts sont revisités et nos pratiques sont améliorées à l'aune des dernières connaissances scientifiques. L'UICN joue un rôle important dans ce domaine grâce à son réseau mondial pour partager l'expertise et échanger sur les solutions afin de protéger, gérer durablement ou restaurer la nature.

De la même façon, nous devons revisiter régulièrement notre approche éthique de la conservation de la nature. Souvent pris dans l'immédiateté de l'action pour répondre aux urgences de la dégradation de la nature, nous ne prenons pas le temps de redéfinir les valeurs et la vision que nous portons. Ni de les réaffirmer. Car cette crise d'érosion de la biodiversité que vit actuellement la planète est avant tout une crise du rapport de l'humanité au vivant, dont elle fait pourtant étroitement partie et dont elle est responsable. Dès lors, quelles sont nos valeurs et notre vision et comment peuvent-elles constituer un guide pour l'action ? C'est l'exercice auquel s'est attelé le groupe « éthique en action » animé par Patrick Blandin et Damien Marage, que je remercie chaleureusement. A l'issue de ses travaux, un texte a été proposé et approuvé par le Conseil d'administration du Comité français de l'UICN, qui réunit tous ses membres.

Le groupe s'est évidemment appuyé sur les travaux engagés par l'UICN depuis sa création en 1948 à Fontainebleau et sur la proposition du Comité français de l'UICN, approuvée par le Congrès mondial de la nature en 2004, de relancer un travail sur la vision éthique de l'UICN, devenue l'initiative pour une éthique de la biosphère en 2010. Mais depuis lors, la crise s'est amplifiée, et il est devenu plus que jamais urgent d'appeler à des changements profonds : il faut penser autrement nos façons d'interagir avec le monde vivant et donc nos façons d'habiter la Terre.

A l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tient en France en 2021, nous tenions à mettre en avant, en plus de nos recommandations sur différents enjeux mondiaux de biodiversité, la vision éthique portée par le Comité français de l'UICN et à la faire connaître aux autres membres de l'UICN dans le monde. Je vous invite ainsi à découvrir notre manifeste « L'avenir du vivant – nos valeurs pour l'action » et à vous en inspirer pour vos stratégies et vos activités.

Maud Lelièvre
Présidente du Comité français de l'UICN





La Nature, dans ses trois règnes, est de toute part menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ses entreprises ; son caprice ou son utilitarisme imprévoyant mettent en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. [...] Tous les amis, tous les défenseurs de la Nature doivent se grouper pour élever la voix, [...] et exercer une action protectrice qui sauvegarde pour l'avenir notre patrimoine naturel.

Lettre d'invitation au premier congrès international pour la protection de la nature, Paris, décembre 1922



L'appauvrissement progressif des ressources naturelles entraîne déjà un abaissement des conditions de vie de l'humanité. Leur renouvellement ne pouvant suivre la cadence des destructions, le moment est venu de convaincre l'homme de l'étroite dépendance dans laquelle il se trouve à leur égard. Si l'on veut arrêter cette évolution redoutable, il faut que l'homme se pénètre de la nécessité de protéger et même de régénérer ces ressources et de ne les consommer qu'avec ménagement, de manière à garantir la prospérité du monde et sa paix future. La Protection de la Nature apparaît désormais d'une importance vitale pour tous les peuples...

Préambule de la Constitution de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature Fontainebleau, France, 5 octobre 1948



L'Union est concernée davantage, dirais-je, par l'éthique que par la science. Car la science devrait être servante, et non pas maîtresse, de l'humanité. Notre stratégie doit s'ancrer fermement dans le pragmatisme, mais il faut aller de l'avant avec une vision. Nous devrions être les architectes d'un changement (appelez-le développement si vous voulez) visant l'accroissement...de la vie bonne.

Duncan Poore, Directeur Général par interim de l'UICN, 1976-77¹



Les objectifs de l'UICN sont d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Statuts de l'UICN, modifiés en 2016

1. Les citations extraites de textes écrits en anglais ont été traduites par les rédacteurs du présent document, sauf dans les cas où il existe des versions officielles en langue française.



Préambule

L'espèce humaine, ni plus ni moins que les autres espèces, résulte de l'émergence de systèmes vivants transformant eux-mêmes leurs conditions d'existence locales et globales, tout en constituant un réseau d'interdépendances de plus en plus complexe au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la biosphère. Nous, les espèces vivantes actuelles, nous sommes interdépendantes et parentes, formées dans l'immense mouvement de l'évolution, une trajectoire commencée il y a quelques milliards d'années.

Sur l'échelle des temps géologiques, ce n'est que très tardivement que notre espèce s'est montrée capable de modifier le réseau écologique planétaire, en s'y répandant, mais sans jamais s'en extraire. Elle a modifié de nombreux systèmes écologiques, domestiqué des espèces végétales et animales, créé de nouveaux paysages et, en retour, elle s'est modifiée, diversifiée, biologiquement et culturellement.

Toute espèce est « ingénieure », en ce sens qu'elle façonne sa niche écologique par le jeu de ses interactions avec son milieu de vie, physique, chimique et biologique. Certaines le sont plus manifestement que d'autres. Organisant les conditions de son accroissement numérique, l'espèce humaine, en « construisant sa niche », a rapidement réduit les espaces disponibles pour les autres espèces, fait disparaître nombre d'entre elles, a favorisé à l'inverse l'expansion de bien d'autres, modifié la composition de l'atmosphère, inventé et introduit dans les circuits écologiques de nombreuses molécules biocides, encombré de ses déchets tous les milieux. Et elle s'est envahie elle-même, faisant régresser la diversité de ses populations locales, de ses langues, de ses cultures².

La Terre a connu bien des « crises » au cours de son histoire, mais jamais n'avait eu lieu un bouleversement si total, si rapide, provoqué par une seule espèce, au point que certains n'ont pas hésité à considérer qu'il s'agit d'une nouvelle période géologique, l'Anthropocène.

Tandis que le nombre des humains s'accroît toujours, la recherche de richesses nouvelles et la course aux profits que captent des minorités se traduisent par un accroissement des inégalités, par une détérioration de plus en plus intense et étendue des systèmes écologiques. La planète est en passe de devenir de moins en moins vivable pour toujours plus d'espèces dites sauvages et pour des humains toujours plus nombreux.

2. C'est ce constat qui a conduit les Nations Unies, en 2007, à proclamer les droits intrinsèques des peuples victimes des multiples préjudices dus en particulier à la colonisation, peuples dits « autochtones ».



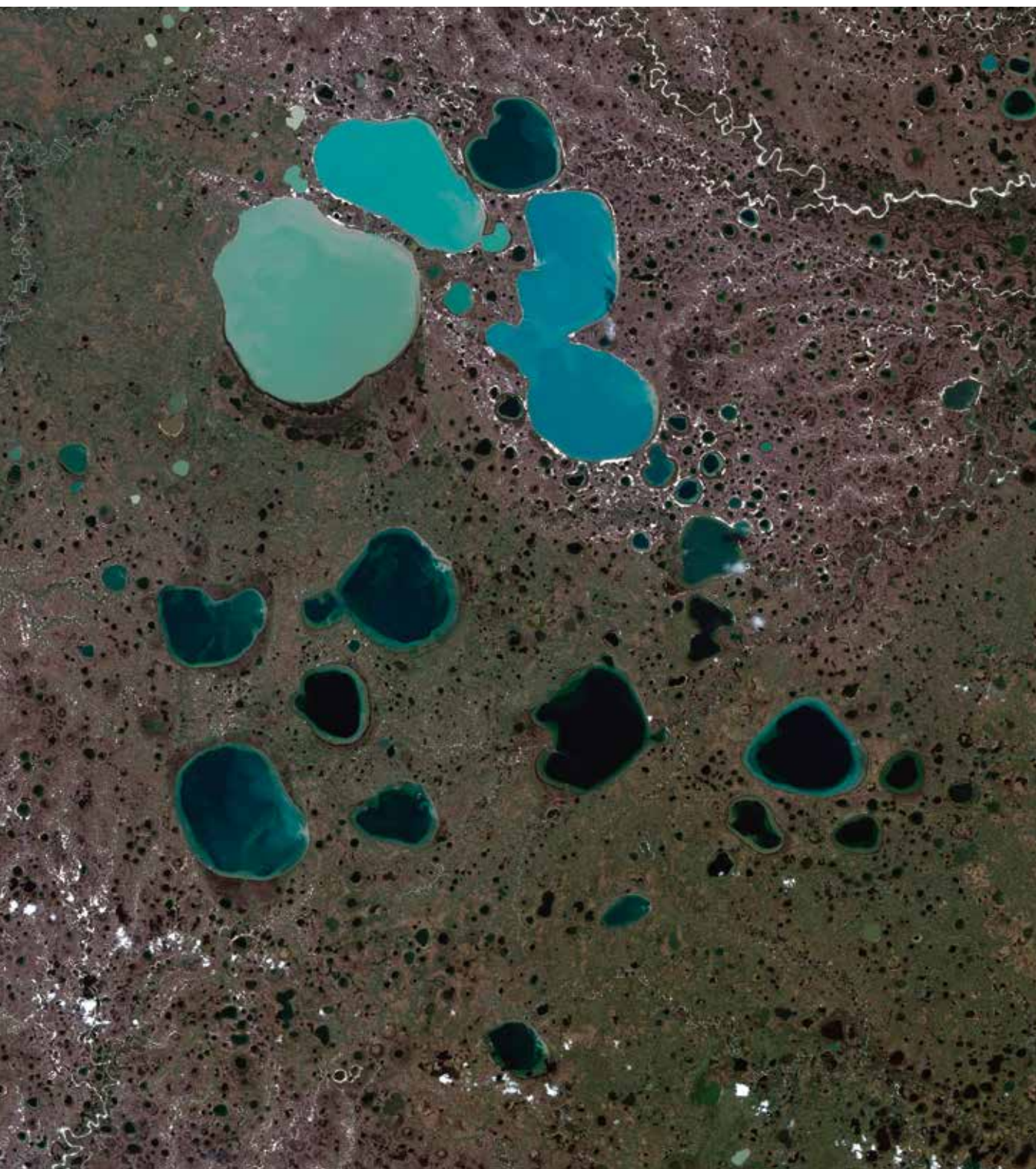
Migrations forcées, conflits, diminution de la diversité du monde vivant, en sont les conséquences déjà visibles : violence entre humains et violence envers les autres vivants sont indissociables. L'évolution, désormais fortement contrainte par les interactions des humains avec les autres composantes de la biosphère, engage celle-ci sur une trajectoire inquiétante, et l'humanité est tiraillée entre les discours de ceux qui annoncent la fin du monde et de ceux qui se satisfont de la poursuite de leurs affaires.

Anticipée dès le XIX^e siècle notamment par l'Américain George Perkins Marsh, qui prédisait en 1864 l'appauvrissement des ressources, la dégradation des terres et les excès du climat, une crise globale met aujourd'hui l'humanité tout entière face à ses responsabilités. Le temps ne peut plus être à l'ambiguïté, aux médiocres compromis, aux transitions molles. Les succès des politiques de conservation de la nature sont insuffisants, la communauté internationale en fait rituellement le constat d'une décennie à l'autre.

La Terre est bouleversée : cela ne résulte-t-il pas d'une crise de la gouvernance, aussi bien locale que globale ? Et cette crise de la gouvernance, ne s'enracine-t-elle pas dans une crise des valeurs, une crise éthique ? Il y a urgence.

.....





Née en 1948 avec l'appui de l'UNESCO, au lendemain d'un effroyable conflit mondial, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature était porteuse d'un message de paix. Ce fut une étape majeure dans l'histoire déjà longue de la protection de la nature. Organisation internationale rassemblant des États, des organismes publics, des associations internationales, nationales et locales, organisation s'appuyant en permanence sur des milliers d'experts scientifiques, l'UICN a plus que jamais, en cet angoissant début du XXI^e siècle, une immense responsabilité morale. Forte de son histoire, de son expertise en matière d'éthique, de science, de travaux juridiques, elle doit offrir à la communauté humaine une vision mobilisatrice, source d'espérance pour des humains en quête de repères. Pour cela, il faut réviser notre philosophie, nos politiques, notre manière de vivre.

Pour être claire sur les valeurs qui fondent sa vision, l'UICN ne peut plus se contenter d'envisager, slogans à l'appui, l'organisation d'un « **monde équitable qui comprend la valeur de la nature et la préserve** », voire d'afficher pour objectif : « **Valoriser et conserver la nature** ». Qu'entendons-nous en effet par « valeur de la nature » ? La civilisation occidentale n'a-t-elle pas considéré les espaces sauvages comme des terres « à mettre en valeur » ? Un état d'esprit qui prévaut toujours quand la forêt amazonienne brûle pour faire place à des pâturages, ou quand des plantations de palmier à huile réduisent à de maigres îlots l'habitat de nos cousins d'Indonésie, les Orang Outans. La tendance actuelle à l'incorporation de la biodiversité dans l'économie marchande pourrait laisser penser que tous les écosystèmes et les espèces qu'ils abritent sont « remplaçables », c'est-à-dire que chaque écosystème détruit pourrait être recomposé à « valeurs égales » ultérieurement, voire à un autre endroit. Et qu'entendons-nous par « valoriser la nature » ? Des plantations massives d'arbres, en vue de valoriser leur rôle de séquestration du carbone, peuvent ne pas constituer de véritables écosystèmes forestiers et ne pas être adaptées dans les territoires où elles sont réalisées. Cette tendance a projeté à l'avant-scène la notion de services écosystémiques. Si elle mérite d'être encadrée au plan scientifique comme du point de vue éthique, cette notion est intéressante pour souligner l'extrême dépendance de l'économie vis-à-vis de la nature. Cependant, la vigilance s'impose face aux dérives de la financiarisation du vivant.

L'UICN a depuis longtemps engagé une réflexion éthique et promu des valeurs fortes, influençant, grâce à ses experts, des textes internationaux comme la Charte mondiale de la nature adoptée par l'ONU en 1982. Mais il ne faut pas que ces valeurs puissent paraître secondaires vis-à-vis de celles qui sous-tendent des pratiques économiques dont on voit les conséquences environnementales et sociétales désastreuses. Affirmer la prééminence des valeurs profondes de l'institution, concevoir des slogans qui les expriment : communiquer dans le domaine de l'éthique est art difficile, car il faut éviter aussi bien les formules anodines que celles qui, influencées par l'air du temps, pourraient donner lieu à des interprétations regrettables.

.....



Un monde qui serait équitable devrait respecter la diversité des cultures humaines, de leurs conceptions des relations des humains à la nature. Chaque culture a sa propre façon de « comprendre la valeur de la nature » : la diversité éthique des humains est un fait. Il y a là un défi majeur à relever. Quelles valeurs pourraient être partagées, quels chemins trouver pour surmonter la crise globale et fonder durablement un vivre-ensemble des humains, dans toute leur diversité, avec les autres vivants ?

L'histoire humaine est marquée par la confrontation de systèmes de valeurs et d'intérêts contraires, par la compétition pour l'accès à des ressources, par des expansions territoriales, provoquant violences individuelles et collectives. Mais elle l'est aussi, à l'inverse, par la recherche d'intelligents compromis, par d'inlassables actions pour la paix, par des dynamiques altruistes, des engagements pour prendre soin des autres.

Il faut une éthique commune, en entendant par là des valeurs et des principes d'action partagés. Une éthique qui non seulement permette de juguler les violences faites par les humains aux humains et à l'ensemble de la nature, mais qui, au-delà, ouvre la perspective d'un mieux-vivre ensemble. N'était-ce pas là, en 1948, l'espérance des fondateurs de l'UICN qui, au sortir de l'horreur, affirmaient que la protection de la nature contribuerait à la paix du monde ?

L'UICN, depuis sa création, prend appui sur les connaissances scientifiques. Cela fait sa force et contribue grandement à sa légitimité. Grâce à la science, bien des rêves se sont concrétisés dans notre réalité quotidienne. Mais bien des fois, ses applications conduisent à se demander « jusqu'où peut-on aller trop loin ? ». Et surtout, alors que la dégradation de la biosphère est en intense accélération, la solution n'est pas dans la course prométhéenne au « progrès » technologique. Les problèmes qu'il faut résoudre ont en effet leurs origines dans des choix éthiques et politiques. L'UICN, pour aider à les surmonter, doit s'affirmer plus que jamais comme une institution sociétale qui invite à « changer de changement », qui conçoive une autre vision de nos relations à la nature, qui propose un nouveau sens à l'aventure humaine. Il faut s'engager sur un nouveau chemin. Le Comité français de l'UICN veut y contribuer, en s'inspirant notamment des textes de référence dont l'UICN dispose en matière d'éthique : la Charte mondiale de la nature de l'ONU (1982), la Charte de la Terre (2000) et l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère (2010)³.

.....



Il est urgent de bâtir une vision commune des valeurs fondamentales qui seront la base des principes éthiques pour la communauté mondiale émergente

Charte de la Terre, 2000

3. Voir le document associé : « Éthique de la conservation de la nature : des racines et des rameaux ».



Un monde désirable



Faisons en sorte que notre époque soit reconnue dans l'histoire comme celle de l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, d'une ferme résolution d'atteindre la durabilité, de l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et de l'heureuse célébration de la vie

Charte de la Terre, 2000

Il y a déjà longtemps que des voix se sont élevées pour réclamer une nouvelle vision des relations de l'humanité avec sa biosphère. La Charte de la Terre ne dit pas autre chose. Mais l'on constate que nombre de gouvernants peinent à bâtir une telle vision, tant il leur faut faire face à des enjeux de court terme, ou parce que certains, liés à des intérêts égoïstes, s'y opposent.

Tout en reconnaissant que les avancées continues de la science sont le résultat de l'exercice légitime de la curiosité humaine, le Comité Français de l'UICN n'adhère pas à une vision de l'avenir proposant pour seule solution à la crise de la biosphère une inféodation toujours plus poussée à la technologie, fut-elle « éco- ou bio-inspirée », d'autant que bien des promoteurs de cette vision sont davantage en recherche de profits que soucieux du « mieux-vivre ensemble ». Tout en saluant les immenses bienfaits apportés par la créativité humaine, il déplore que ce soit celle-ci, dévoyée, qui a contribué à la crise actuelle, et il considère que l'usage fait de la science sans discernement éthique, « sans conscience », n'est pas acceptable. En outre, il sait que la science œuvre à la limite mouvante du connu et l'inconnu. Dans ce contexte, qui invite les experts scientifiques à l'humilité, la conservation de la nature appelle souvent des prises de décision dans l'incertitude, sans pouvoir attendre de nouvelles avancées des connaissances.

Ceci dit, le Comité Français considère que l'UICN, éclairée par la compréhension toujours plus profonde du monde qu'apportent les sciences naturelles et humaines, informée par elles de l'évolution de l'état de la biosphère, riche des savoirs longuement acquis localement par des peuples en relation intime avec leurs milieux de vie, se doit de contribuer à l'élaboration d'une vision nouvelle. L'UICN ne peut être la seule, évidemment. Mais, héritière de l'histoire des mouvements de protection de la nature, elle a toute légitimité pour promouvoir un changement radical qui garantisse que l'ensemble du monde vivant, dans toute sa diversité, ait toujours toute sa place sur la planète.



En tant qu'acteur de la conservation de la nature, le Comité Français de l'UICN désire un monde où les humains se reconnaissent membres de l'ensemble de la biosphère, humblement respectueux des autres êtres vivants, leurs compagnons d'évolution, à quelque espèce qu'ils appartiennent. Il désire que les humains, dans toute leur diversité, où qu'ils habitent, et quelles que soient leurs cultures, leurs savoirs, leurs croyances, tissent entre eux et avec tous les autres vivants des **relations de solidarité**, permettant à chaque humain de vivre mieux, là où il le désire, de **s'épanouir en convivialité** avec les autres, humains et autres vivants. Il met ainsi en avant la nécessité d'une démarche qui recherche le « **mieux-être** » à la fois individuel et collectif non seulement des humains, mais de l'ensemble du monde vivant, pour promouvoir un « **mieux-vivre ensemble** », car il n'y a qu'une biosphère.

Alors que notre civilisation occidentale s'est construite sur l'idée que nous possédons la nature, ses ressources, ses capacités de production, il faut aujourd'hui renverser la perspective, et reconnaître que chaque humain est « possédé » par un milieu de vie. Il s'agit là d'une remise en cause radicale de nos traditions philosophiques, juridiques et politiques sur l'appropriation de la nature. Il faut reconnaître que ces traditions ne sont pas celles de la majorité des peuples autochtones, pour lesquels l'idée que les individus appartiennent à la terre nourricière est centrale. Cette vision de la nature est inspirante. L'arrogance doit céder la place à l'humilité, la domination à la réciprocité. Aussi étrange que cela puisse paraître à nos yeux d'occidentaux, un chasseur autochtone qui remercie la proie qu'il a dû abattre a peut-être autant à nous apprendre sur notre relation à la nature qu'un audacieux biologiste manipulateur de gènes.

La solidarité implique la responsabilité, une responsabilité à exercer avec lucidité, avec discernement, car il est des interactions avec d'autres espèces qui peuvent jouer à l'encontre du mieux-être des humains. Le Comité Français de l'UICN en appelle donc à une **responsabilisation individuelle et collective** vis-à-vis de la dynamique évolutive de la Terre et envers les espèces sauvages, espèces dont il ne faut jamais oublier que la nôtre, *Homo sapiens*, est une parente.

.....



Nos valeurs fondamentales



L'homme a assez de raisons objectives pour s'attacher à la sauvegarde du monde sauvage. Mais la nature ne sera définitivement sauvée que par notre cœur. Elle ne sera préservée que si l'homme lui manifeste un peu d'amour, simplement parce qu'elle est belle et parce que nous avons besoin de beauté, quelle que soit la forme à laquelle nous sommes sensibles du fait de notre culture et de notre formation intellectuelle. Car cela aussi fait partie intégrante de l'âme humaine.

Jean Dorst

Avant que nature meure, 1965

Le Comité Français de l'UICN voit dans les autres espèces les « compagnons d'évolution » de l'humanité et dans chacun des individus qui les composent un acteur agissant au sein de la biosphère, comme chaque être humain. Prenant acte de cette réalité, il attribue à tout être vivant une **valeur d'existence**, parce qu'en existant, cet être participe des interdépendances qui génèrent de proche en proche le fonctionnement écologique de la biosphère. Il lui attribue en outre une **valeur de mémoire**, parce que cet être, résultat d'une suite ininterrompue de reproductions et de modifications s'enchaînant au cours de l'histoire de la vie, détient dans son matériel génétique une « trace écrite » de cette histoire, notre histoire, qui s'exprime dans ses caractéristiques morphologiques et fonctionnelles. Enfin, il lui attribue une **valeur d'avenir** dans la mesure où, si cet être se reproduit, il transmet à ses descendants une information génétique qui peut contribuer à leur capacité d'adaptation à des contextes écologiques changeants.

En conséquence, s'appuyant sur la Charte mondiale de la nature, la Charte de la Terre et l'Initiative pour une Ethique de la Biosphère, le Comité Français de l'UICN **déclare fonder sa vision sur le respect à l'égard de tous les vivants et plus largement des communautés écologiques qu'ils forment partout sur la planète.**

Le Comité Français de l'UICN affirme que reconnaître et respecter l'existence des autres êtres vivants, différents de nous, dans un état d'esprit altruiste, est une démarche essentielle à la construction de l'identité individuelle et collective des humains, donc à leur mieux-être. Il sait en même temps que l'existence de chaque humain impose que des végétaux et des animaux soient consommés. Ceci est naturel, car la biosphère fonctionne et se perpétue par un flux incessant entre vies et morts. Établir une juste limite entre des prélèvements légitimes et des comportements d'une inadmissible violence constitue un délicat problème éthique. Le Comité Français de l'UICN constate



que certaines sociétés donnent des exemples de pratiques qui témoignent d'un respect profond à l'égard des espèces dont elles prélèvent des individus par nécessité, et il invite à s'en inspirer dans toutes les situations où le prélèvement d'êtres vivants est considéré comme nécessaire, y compris dans le cadre de recherches scientifiques.

Au-delà des valeurs d'existence, de mémoire et d'avenir que le Comité Français de l'UICN attribue à chaque être vivant, il accorde les mêmes valeurs aux communautés écologiques qui, avec des compositions différentes, forment de place en place le tissu de la biosphère. Cela concerne en premier lieu les écosystèmes sauvages, ceux qui sont les moins modifiés par les activités humaines. Mais cela concerne aussi, en second lieu, des paysages issus de longues coévolutions avec des sociétés humaines aux multiples langues, cultures et pratiques, aboutissant localement à des assemblages originaux d'écosystèmes et d'espèces, assemblages souvent fortement diversifiés.

.....





Notre invitation



Considérez chaque question selon ce qui est juste d'un point de vue éthique et esthétique, aussi bien que du point de vue de son efficacité économique. Une action est juste si elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Autrement, elle est mauvaise.

*Aldo Leopold
The Land Ethic, 1949*

Respectueux de la diversité culturelle des humains, le Comité Français de l'UICN propose non pas un « code » fixant les limites entre ce qu'il conviendrait de faire et ce qu'il ne faut pas faire, mais des orientations découlant de sa vision et de ses valeurs. Dans l'esprit de l'Initiative pour une Ethique de la Biosphère, il invite individus et collectifs à cheminer ensemble vers le monde qui lui paraît désirable, en indiquant des objectifs permettant de structurer leurs actions :

Le Comité Français de l'UICN,

constatant la solidarité de fait qui existe entre tous les organismes vivants, dont les humains, en raison de leurs interdépendances directes et indirectes,
invite à ce que toute action contribue au maintien de cette solidarité ;

constatant la diversité des formes de vie dont les humains sont solidaires,
invite au respect de toutes ces formes de vie et à agir pour le maintien de leur diversité et de la diversité des communautés qu'elles constituent partout sur la planète ;

rappelant que les humains et l'ensemble du monde vivant sont liés par un processus de coévolution permanent, et **constatant** que les activités humaines ont engagé ce processus dans une dynamique provoquant la dégradation conjointe des conditions de vie des humains et des autres êtres vivants,
invite à concevoir toute action de telle sorte qu'elle contribue au mieux-être des humains et des autres êtres vivants.

.....



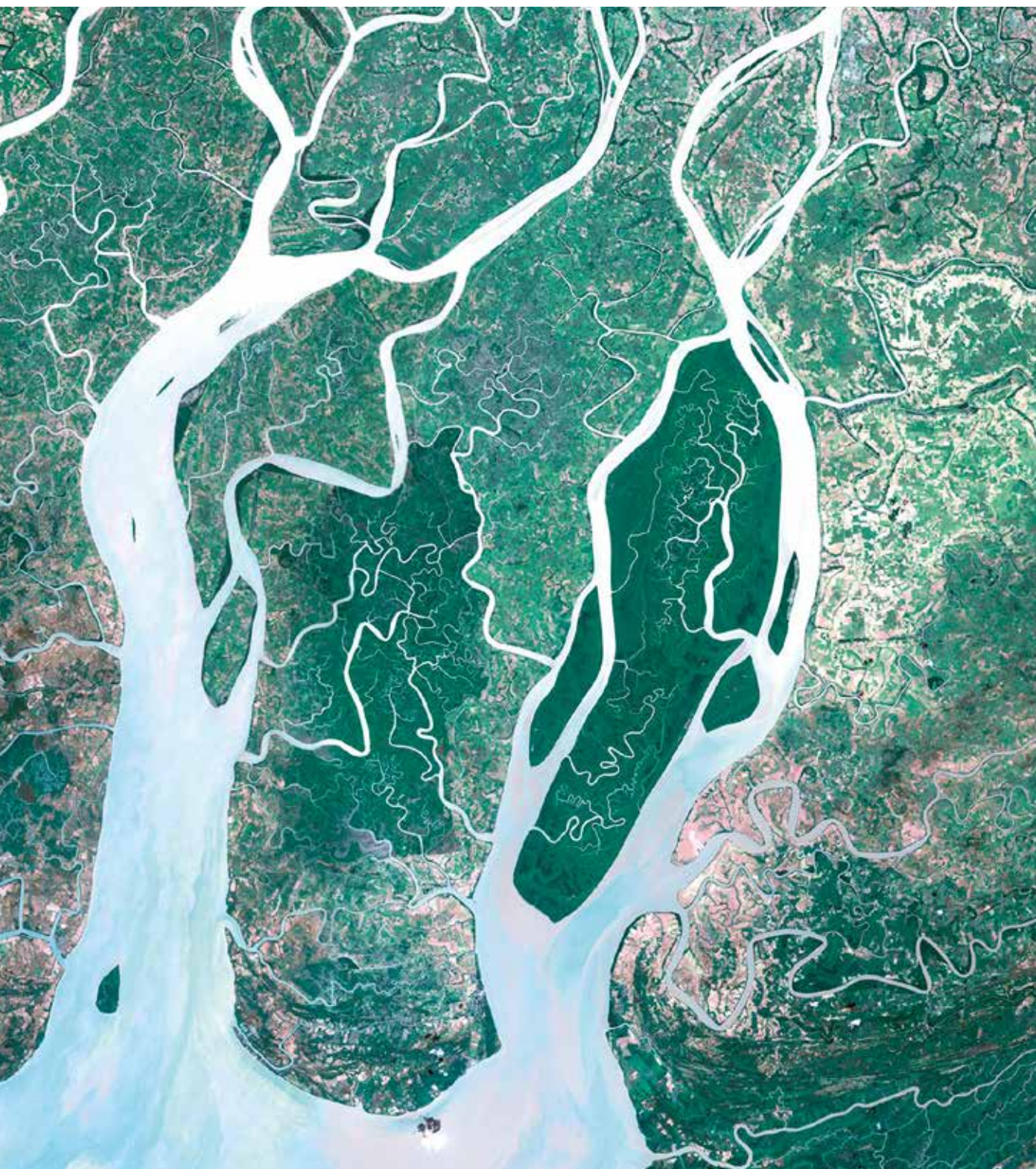
Des repères pour l'action

Interagir autrement

Concevoir une action de telle sorte qu'elle contribue au mieux-être des humains implique chez chacun de ceux qui sont concernés par cette action, sa mise en œuvre et ses conséquences, plus qu'un esprit de tolérance : une véritable écoute des autres. A cette condition, la négociation est le mécanisme qui doit permettre l'émergence de projets communs dans le respect de la diversité éthique des acteurs. Évidemment, les connaissances scientifiques – mais aussi bien d'autres savoirs – peuvent être mobilisées par les parties prenantes. Cependant, dans les domaines des sciences de la nature, les incertitudes quant aux conséquences des décisions sont généralement grandes. « Les sachants » doivent d'autant plus aider à trouver des solutions non irréversibles, qui expriment la solidarité des humains avec les autres vivants, dans le respect de leur valeur d'avenir. Dans tous les cas, la technologie doit rester humble servante, car il revient aux collectifs humains, localement comme globalement, de choisir leurs objectifs et les chemins pour les réaliser.

Si toute action doit être conçue et conduite dans un esprit de solidarité avec le monde vivant, et dans le respect de sa diversité à l'échelle des écosystèmes, des espèces et des patrimoines génétiques, le problème se pose de rendre « la nature présente à la table des négociations ». La valeur d'existence que nous donnons aux êtres vivants et aux systèmes écologiques où ils interagissent implique que nous leur reconnaissons le droit d'exister, donc à occuper les espaces qui leurs sont nécessaires, et que nous nous imposions le devoir de considérer ce droit dans toute prise de décision. Il s'agit donc pour les humains d'exercer une responsabilité commune à l'égard des autres êtres vivants et de leurs organisations écologiques. Ceci à l'échelle locale comme à celle de la biosphère, ce qui suppose que les décisions locales soient prises dans un esprit de solidarité planétaire.

Ce qui fait l'objet d'une responsabilité commune pourrait être considéré comme un « bien commun ». Tout en reconnaissant un intérêt pédagogique à ce concept, le Comité Français de l'UICN tient à en souligner la connotation anthropocentrique, et il invite à penser nos relations avec les autres êtres vivants de façon clairement altruiste : vouloir leur « mieux-être », cela doit se traduire par l'entretien de conditions permettant à toute espèce de participer au fonctionnement des systèmes écologiques dont elle fait partie et de poursuivre son propre cheminement évolutif.



En tant qu'êtres vivants, les humains interagissent avec leurs environnements et l'espèce humaine, comme bien d'autres, est transformatrice de ses lieux de vie. Sur le principe, cela n'appelle aucun jugement moral. Plus transformatrice que bien d'autres espèces, la nôtre a depuis très longtemps travaillé à la domestication d'animaux et de végétaux, aboutissant à une grande diversité de races et de variétés, et corrélativement au façonnage de multiples paysages. Il s'agit là de véritables processus coévolutifs qui ont contribué à la diversification de la biosphère. Cependant, des espèces ont été éliminées, et une proportion croissante du monde vivant est en danger. Même de nombreuses races et variétés issues de domestications risquent de disparaître, si ce n'est déjà fait. En même temps, la possibilité existe – et peut-être s'accroît – que certaines espèces interagissent avec les humains au détriment du mieux-être de ceux-ci, ce qui appelle au discernement dans les prises de décision.

C'est pourquoi le Comité Français de l'IUCN avance comme principe pour l'action l'**objectif d'interférence minimale** : toute action devrait être conçue et conduite de telle manière qu'elle interfère le moins possible avec les processus biologiques et écologiques spontanés.

De ce point de vue, le développement d'organismes génétiquement modifiés soulève de délicates questions : on pourrait être tenté de qualifier d'interférences minimales des manipulations moléculaires qui sont de plus en plus ciblées, alors que l'introduction dans les écosystèmes d'organismes ainsi produits pourrait générer des interférences graves à l'échelle de certaines populations, voire à celle de vastes communautés d'espèces. Aujourd'hui, des promoteurs des « nouveaux OGM » produits grâce au forçage génétique envisagent aussi bien de lutter contre des espèces envahissantes que de recréer des espèces éteintes. Le forçage génétique offre de fait trois grandes pistes d'utilisation susceptibles d'affecter la biodiversité et le fonctionnement du vivant : réduire les populations d'une espèce, voire l'éliminer ; modifier les caractéristiques d'une population ou d'une espèce, par exemple la proportion entre mâles et femelles ; protéger une population ou une espèce, par exemple en réduisant sa vulnérabilité à une maladie. Outre les risques spécifiques que ces techniques présentent – risques qui sont loin d'avoir été complètement évalués –, elles posent des questions éthiques fondamentales, concernant la possibilité de reconstituer des espèces disparues, ou de créer des organismes qui n'existent pas et n'auraient peut-être jamais existé.

Parce ce qu'il désire que les relations des êtres humains avec les autres êtres vivants soient fondées sur le respect de leurs existences et de leur intégrité génétique, le Comité Français de l'IUCN s'oppose à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, par forçage génétique ou toute technique de manipulation des génomes et de leur fonctionnement, pour des applications dans le domaine de la protection de la nature. Il considère qu'il est bien plus urgent d'agir directement sur les causes de l'érosion de la biodiversité que d'investir dans la fabrication d'organismes dont l'insertion dans des systèmes écologiques est nécessairement hasardeuse. Dans cette perspective, il souhaite que s'engage, au niveau national comme à celui de l'ensemble de l'IUCN, une réflexion



éthique approfondie, indépendante, pour apporter aux débats déjà en cours la contribution spécifique des acteurs de la conservation de la nature, axée sur les problèmes que posent ces évolutions technologiques quant à l'avenir des espèces, au fonctionnement et à l'évolution des écosystèmes.

.....



Afrique | © COPERNICUS SENTINEL 2019, tous droits réservés.



Habiter autrement la Terre

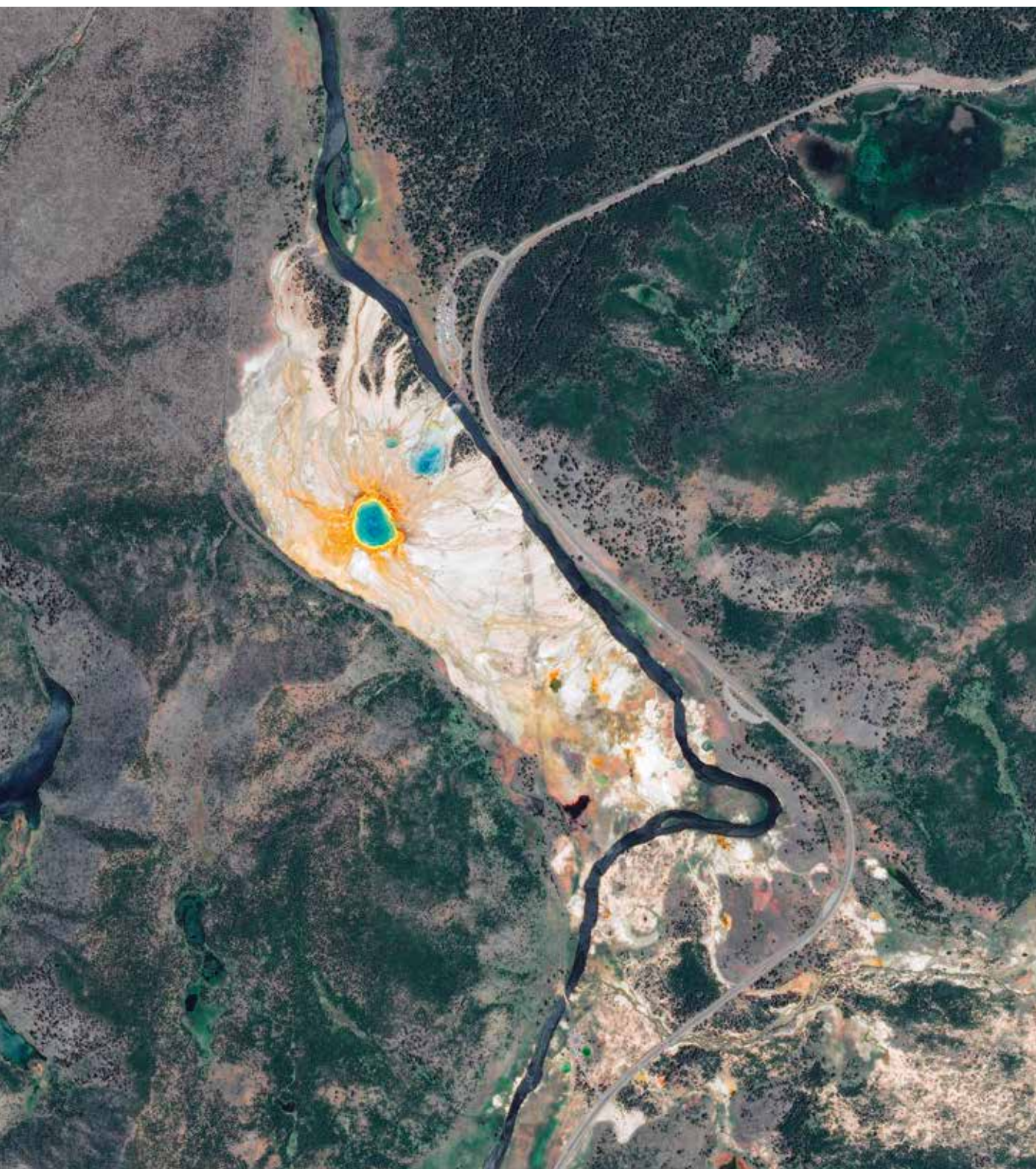
Imaginons qu'une araignée pense comme un être humain, peut-être en viendrait-elle à considérer les populations d'insectes dont elle se nourrit comme de grandes pourvoyeuses de « services ». La nature est faite d'une immense trame de « services mutuels » que se rendent les milieux et les espèces qui les occupent. Il n'est donc pas étonnant que les humains regardent la nature sous l'angle des « services » qu'elle leur rend, et les milieux de la conservation de la nature voient dans le concept de « service écosystémique » une utile interface pour mieux s'entendre avec le monde politico-économique. Le Comité Français de l'UICN assume évidemment cette vision anthropocentrée, mais il invite à renverser la perspective, et appelle à se poser la question : « quels services rendons-nous à la nature ? ».

Le Comité Français de l'UICN désire que les humains organisent leur façon d'habiter la Terre de telle sorte que le monde sauvage s'y perpétue, parce qu'il est à la fois héritage-mémoire de l'évolution, contributeur au fonctionnement écologique de la biosphère – dont dépend le mieux-être humain – et matrice des évolutions à venir. Chérissant la diversité du monde sauvage, les humains devraient optimiser les conditions de son existence et de son évolution, en lui dédiant les espaces nécessaires au sein de la maison commune, la Terre, des espaces dont la devise pourrait être « **la paix pour la nature** ». En ce sens, décider de ne rien faire sur certains espaces, ce serait l'expression du respect des humains pour la liberté des autres êtres vivants.

Pour autant, le monde sauvage ne peut être exclusivement confiné dans des espaces qui seraient interdits aux humains, puisque sa fréquentation peut être favorable à leur mieux-être. Au contraire, dans le cadre d'un continuum écologique allant des espaces les plus sauvages jusqu'au cœur des villes, il faut que l'aménagement de l'habitat humain soit conçu pour que des représentants diversifiés du monde sauvage s'y déploient partout et s'y perpétuent spontanément, selon des modalités négociées et ajustées de façon à garantir le « mieux-vivre ensemble ».

Le Comité Français de l'UICN dénonce les modes d'utilisation de l'espace qui, ne cessant de consommer des espaces naturels et de réduire la biodiversité, éloignent physiquement et culturellement la majorité des humains de la nature. En revanche, il souligne que, partout sur la planète, des coévolutions locales entre sociétés humaines et éléments du monde sauvage ont produit des paysages nouveaux et des variétés végétales et animales diversifiées, en même temps que la diversification culturelle de ces sociétés. Il souhaite donc que les humains en perpétuent l'héritage, non seulement pour leur valeur de mémoire, mais aussi comme sources de solutions pour imaginer les multiples modalités possibles du « mieux-vivre ensemble ».

Traditionnellement, les politiques de conservation de la nature ont mis l'accent sur la nécessité de dédier des espaces à la protection des milieux et des espèces, jusqu'à



parfois en exclure des populations humaines. L'UICN a joué et joue un rôle important dans la définition des aires protégées et leur classification argumentée. L'accroissement des surfaces protégées est toujours un objectif affiché à l'échelle internationale et nationale. Cette politique, en dépit de bien des imperfections dans ses mises en œuvre, a indéniablement eu de vrais succès, qu'il s'agisse de la création de nouvelles aires protégées ou de l'amélioration de la situation de certaines espèces menacées d'extinction. Cependant, il est clair aujourd'hui qu'elle est insuffisante, car l'érosion globale de la biodiversité se poursuit. Le Comité Français de l'UICN appelle donc, là encore, à un renversement de perspective : la conservation de la diversité du monde vivant doit être un objectif intégré dans des politiques globales de gestion et d'aménagement de tous les types d'espaces, des plus sauvages, où il est décidé de ne rien faire, aux plus transformés. Pour cela, il est besoin d'une approche conceptuelle renouvelée, en s'appuyant sur la notion de territoire.

Par territoire, le Comité Français de l'UICN entend un espace défini par une histoire « naturelle », c'est-à-dire géologique, géomorphologique, biogéographique, écologique, floristique et faunistique, et par une histoire humaine, dont l'interférence avec l'histoire naturelle, au long d'une trajectoire initiée plus ou moins loin dans le passé, a contribué à façonner la physionomie actuelle. La planète est ainsi une mosaïque diversifiée de territoires. Vouloir habiter autrement la Terre, après avoir constaté que trop de territoires ont été engagés sur des trajectoires aux conséquences désastreuses pour les humains et les autres êtres vivants, c'est donc vouloir initier de nouvelles trajectoires locales.

Le Comité Français de l'UICN invite à élaborer des projets de territoire visant de nouvelles façons d'organiser la vie des humains et des autres vivants, afin de concrétiser le désir de « mieux-vivre ensemble », en engageant tous les territoires dans une mutation écologique maîtrisée par les acteurs locaux dans le cadre d'une gouvernance participative et démocratique. Mais il n'est qu'une seule biosphère. Aucun territoire n'est un isolat : il s'inscrit dans le réseau écologique global, il est un nœud de flux qui partent de lui, y convergent, le traversent. Des humains et d'autres vivants peuvent y être enracinés depuis longtemps à la suite de migrations anciennes, tandis que d'autres y arrivent ou en partent. Les espaces de vie s'entrecroisent. Les projets locaux ne peuvent donc faire sens, d'un point de vue social et politique, que s'ils prennent en compte cette réalité et sont conçus dans un esprit de solidarité globale, au travers d'alliances locales, régionales et internationales.

Respecter les autres vivants, cela impose que les humains organisent un partage équitable de l'espace de l'échelle locale à l'échelle planétaire, en entendant par-là que chaque espèce puisse disposer de ressources spatiales et trophiques assurant durablement sa perpétuation. L'on sait qu'un partage équitable des richesses permettrait à davantage d'humains de vivre décemment. Mais il faut en même temps que l'humanité réduise globalement son empreinte écologique, notamment l'artificialisation des terres. Reprenant l'idée que la protection de la nature est d'importance vitale pour tous les peuples et pour la paix, et rappelant que l'UICN, dès sa fondation, s'est donné l'éducation pour objectif,

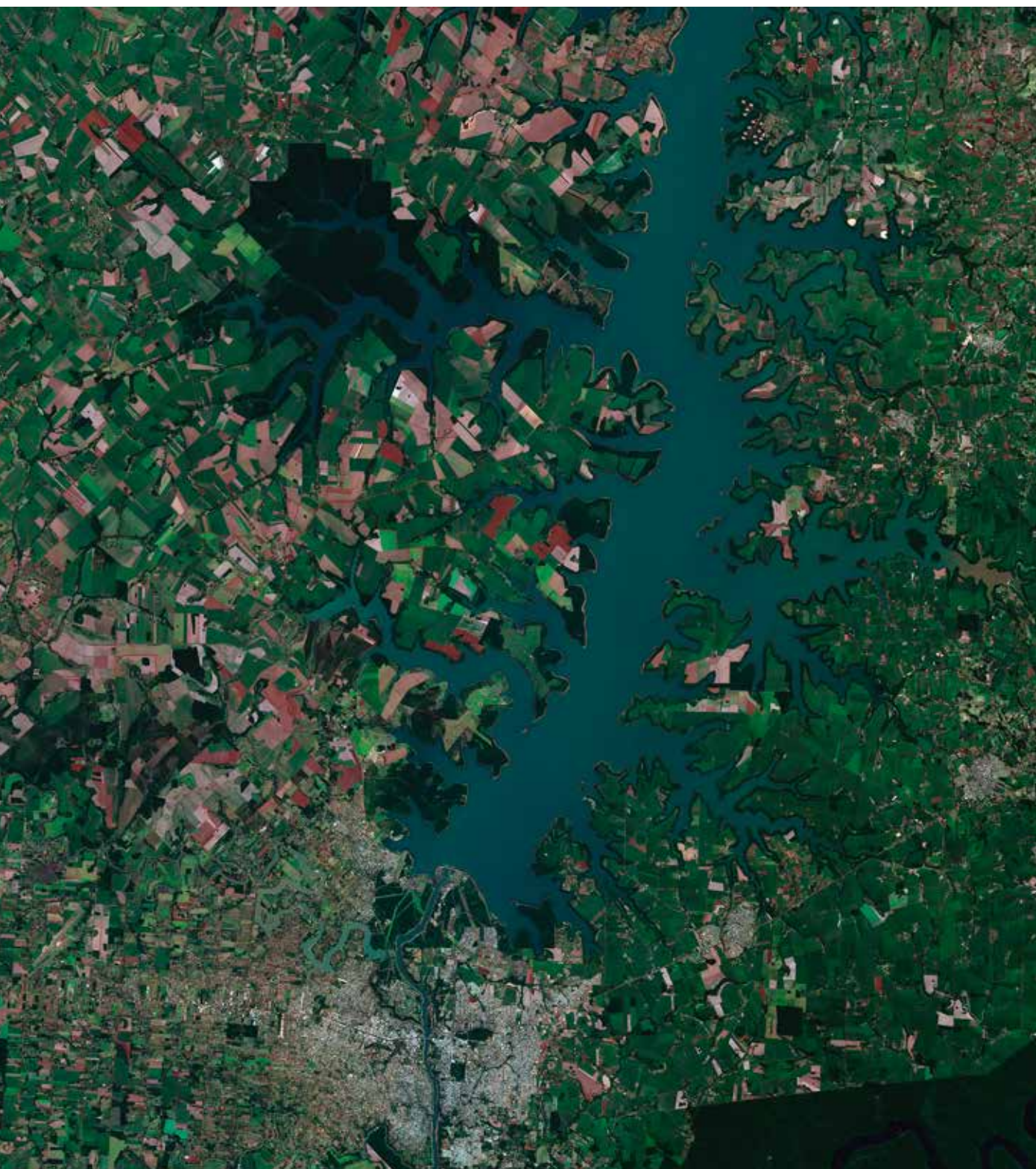


le Comité Français de l'UICN invite à promouvoir l'idée que la justice sociale et économique et la conservation de la nature sont deux objectifs indissociables.

Assurer un partage équitable de l'espace entre humains et autres vivants dans le cadre d'une conception intégrée, systémique, de la gestion et de l'aménagement d'un territoire implique de repenser nos droits de propriétés et d'usage, car les espèces ne connaissent pas les limites cadastrales, tandis que nombre d'entre elles ont leurs propres systèmes de balisage de leurs espaces vitaux. Le respect implique la diplomatie : il faut rechercher les modes d'utilisation de l'espace qui permettent aux humains et aux autres vivants de cohabiter sans gêne réciproque, ce qui suppose de savoir détecter et comprendre les signaux par lesquels les autres tracent leurs propres cartes. Le problème ne se pose évidemment pas de la même manière selon que l'on considère un grand prédateur ou un pissenlit, les espèces qui ont besoin de grands espaces avec faible interférence humaine ou celles qui peuvent vivre au plus près de nos habitations. Pour le Comité Français de l'UICN, il ne s'agit pas de fragmenter les territoires en zones d'exclusion, le sauvage là-bas, le domestique ici. Il s'agit au contraire d'organiser la cohabitation des humains et des non humains « à bénéfices mutuels ». C'est la condition du mieux-vivre ensemble.

.....





Notre engagement

A l'origine, l'UICN s'est appelée l'Union Internationale pour la Protection de la Nature. La nature était agressée par l'homme, il fallait la protéger. Plus tard, le terme « Protection » fut remplacé par « Conservation ». Il fallait ne pas perdre les ressources naturelles surconsommées, voire détruites. L'histoire mouvementée de l'usage de ces mots est celle d'une compétition terminologique qui reflète une compétition entre des visions différentes des relations des humains à la nature, entre des systèmes de valeurs différents. Aujourd'hui, dans ce bouleversement planétaire que l'on appelle volontiers « crise de la biodiversité », l'urgence est sans doute à la protection, pour que la diversité du monde vivant soit conservée. Mais dans quel but ?

Les valeurs que défend le Comité Français de l'UICN, la vision qu'il propose donnent un horizon : le mieux-vivre ensemble, la convivialité entre les vivants, les humains et tous les autres, de chaque lieu à la biosphère entière.

Convivialité ? Le terme peut sembler anodin. Il est en réalité d'une extrême exigence. Comment l'imaginer, comment travailler à son instauration concrète, sans en débattre et sans que les autres vivants aient place à la table des négociations ? Chaque membre du Comité Français de l'UICN, chacune de ses commissions, ses experts, ses groupes de travail, travaillent déjà, et vont travailler encore plus, à cet objectif.

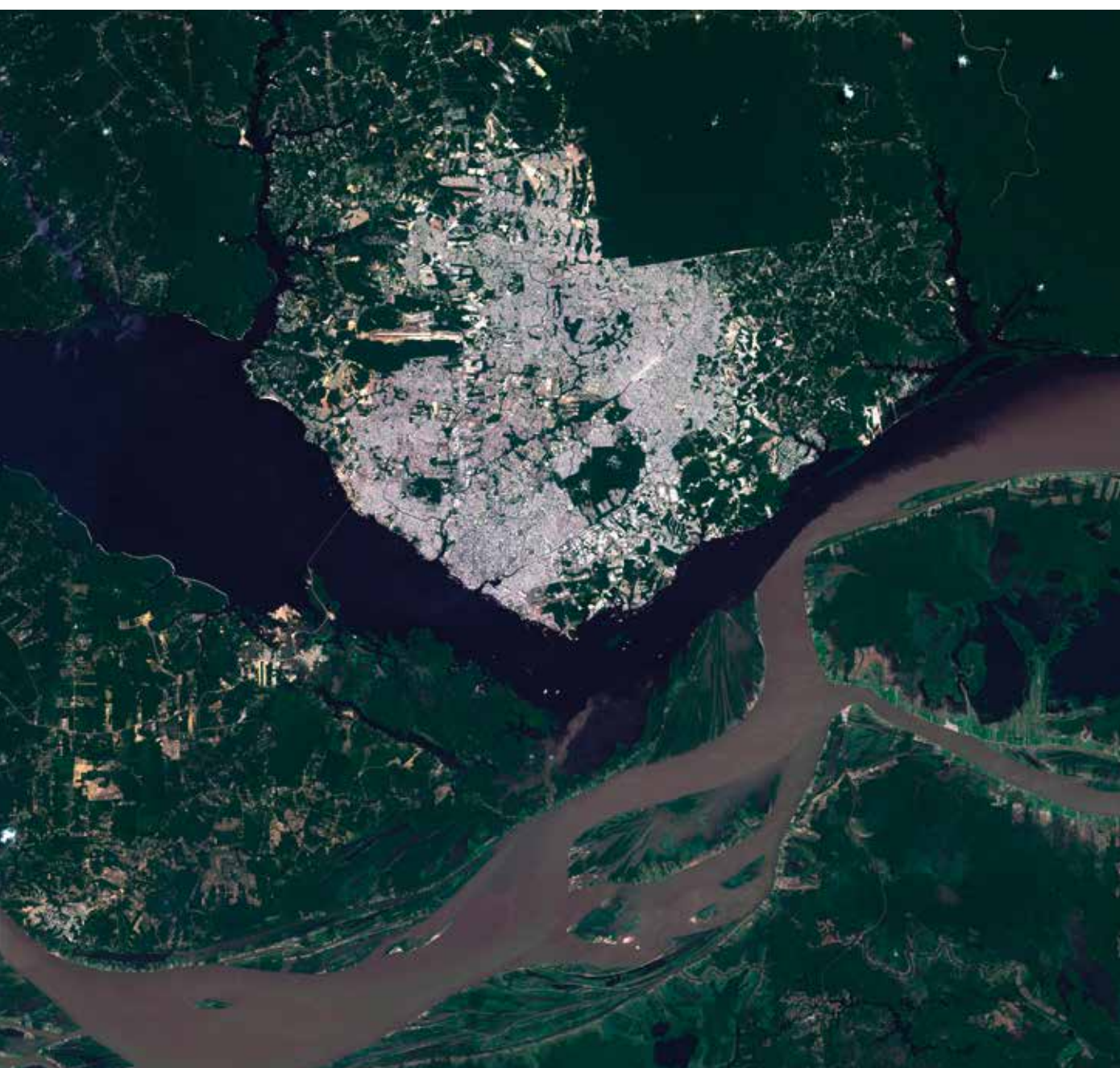
Imaginer le mieux-vivre ensemble, le faire désirer. Obtenir que ses valeurs inspirent nos choix, guident nos décisions et éclairent nos actions, dans tous les domaines où nous intervenons. Les partager avec de multiples partenaires, associations, entreprises, collectivités territoriales, services de l'État... et avec les citoyens, jeunes et moins jeunes, actuels et futurs. Telle est la mission de l'UICN. Le Comité français de l'UICN s'y engage.

.....



Nous sommes humblement conscients que nous, humains et les autres vivants, formons des fleuves distincts aux eaux non miscibles mais qui devraient arroser avec plus de sagesse notre terre commune.

Damien Marage



Postface

Je félicite le Comité français de l'UICN pour ce rapport opportun et important. Quand j'étais directrice générale de l'UICN (2007-2015) j'ai souvent rappelé à mes collègues que la planète irait très bien sans nous. Mais dans cette ère de l'Anthropocène, nous sommes ici, présents, nombreux, avec l'immense responsabilité de nous comporter avec intelligence pour que les ressources naturelles soient utilisées d'une manière équitable et écologiquement durable.

Ce document nous rappelle les travaux importants de l'UICN depuis sa création : la Charte Mondiale de la Nature, la Charte de la Terre, et, avec le comité français, l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère. Il nous encourage à entreprendre non seulement une réflexion éthique, mais aussi l'adoption des valeurs qui nous guideront vers une action éclairée par la science, solidaire et respectueuse de la diversité culturelle. Nous avons le devoir de valoriser la Nature pour qu'elle puisse continuer à être le seul soutien de la vie pour nous et pour les générations à venir.

Ce document, je l'espère, pourra être traduit dans les deux autres langues officielles de l'UICN : l'anglais et l'espagnol, car ses messages sont importants et devraient être connus de tous les membres de notre Organisation Mondiale.

Julia Marton-Lefèvre
Paris, mars 2021

Éthique de la conservation de la nature : des racines et des rameaux

Patrick Blandin et Damien Marage

L'histoire de la conservation de la nature est d'une grande complexité. Selon ce que l'on entend par conservation, préservation ou protection de la nature, il est possible de remonter parfois loin dans le temps, de découvrir des précurseurs trop précoces pour avoir été réellement influents, tout ceci avec des différences entre les pays, les continents. L'étude de cette histoire est un vaste chantier, qui est loin de s'achever.

Le présent document n'a qu'une modeste ambition, en tant qu'appui au manifeste publié par le Comité Français de l'UICN sous le titre : « L'avenir du vivant. Nos valeurs pour l'action ». Il s'agit de montrer que de longue date, les motivations pour la conservation de la nature ont été diverses, parce que fondées, explicitement ou non, sur des valeurs différentes. Nous avons fait le choix, au travers de quelques personnages, d'illustrer les cheminements, les imbrications conceptuelles qui ont conduit à l'énoncé de positionnements éthiques auxquels l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a significativement contribué. Délibérément, nous avons mis en lumière quelques forestiers, des pionniers de grande envergure, mais dont l'influence dans les réflexions sur la protection de la nature et dont les actions concrètes sont pour certains moins largement connues que celles d'autres acteurs, qu'il s'agisse de scientifiques ou de militants associatifs. Nous présentons ensuite les textes internationaux élaborés par l'UICN ou auxquels l'Union a contribué.

L'histoire le démontre : se préoccuper de la conservation de la nature, donc en fait des relations des humains avec les autres habitants de la Terre, c'est s'engager d'un point de vue éthique.

1800

Sur les épaules de Humboldt, le précurseur

L'écologie s'est constituée au XIX^e siècle à partir de plusieurs courants scientifiques européens. Les historiens de cette discipline ont mis en évidence le rôle éminent que fut celui d'Alexander von Humboldt, l'un des tout derniers génies universels. Dans son monumental ouvrage *Cosmos*, il avait écrit en 1846 que « *notre espèce échappe plus aisément aux puissances de la nature ; mais elle n'en participe pas moins d'une manière essentielle à la vie qui anime notre globe tout entier* ». Il avait notamment constaté que les plantations de canne à sucre de Cuba et la production de l'argent au Mexique avaient entraîné des déforestations massives, et en tirait la conclusion que « *l'activité industrielle des nations dépouille peu à peu la terre* ». Observant que la course aux richesses exerçait une influence non seulement sur la structure des sociétés mais aussi sur la nature, Humboldt affirmait que le destin du milieu naturel était lié à l'histoire politique et morale de l'homme.

Pour autant, il ne saurait être question d'attribuer au seul Alexander von Humboldt l'émergence des préoccupations sur le devenir de la nature. Mais son influence fut importante, notamment aux États-Unis d'Amérique. George Perkins Marsh, auteur de l'ouvrage *Man and Nature*, publié en 1864, avait trouvé dans l'œuvre de Humboldt sa principale source d'inspiration : « *Humboldt était le grand apôtre* », avait-il déclaré en s'attelant à l'écriture de son livre, qui eut une influence considérable. Preuves à l'appui, Marsh montrait que l'homme était en voie de détruire la Terre. Humboldt influença deux autres précurseurs majeurs de la préservation de la nature aux USA, Ralph Waldo Emerson et Henry David Thoreau. Ce dernier plaïdait pour la préservation d'espaces sauvages dans des réserves nationales qui amélioreraient la qualité de vie. A la suite d'Emerson et de Thoreau, John Muir, grand apôtre de Humboldt, fut un ardent défenseur du monde sauvage, la wilderness. Il n'hésitait pas à écrire, en 1916 : « *Nature's object in making animals and plants might possibly be first of all the happiness of each one of them, not the creation of all for the happiness of one* ». La protection de vastes espaces « sauvages » motiva la création de parcs nationaux par les USA, sans doute pour le bonheur de la nature, mais tout autant pour le bénéfice et l'agrément du peuple, qui profiterait des bienfaits de la découverte de la nature, comme le précise l'acte de création du premier parc, Yellowstone, en 1872.

1900

Des forestiers pionniers : conservateurs ou protecteurs ?

« *La conservation des forêts est un des premiers intérêts des sociétés, et par conséquent l'un des premiers devoirs des gouvernements. Tous les besoins de la vie se lient à cette conservation [...]. Nécessaires aux individus, les forêts ne le sont pas moins aux États. [...] Ce n'est pas seulement par les richesses qu'elle offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité. Leur existence même est un bienfait inappréciable pour les pays qui les possèdent, soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent le sol des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salutaire influence* ».

1827. Ainsi s'exprimait le comte de Martignac à la Chambre des Députés pour présenter le code forestier. Près de 500 ans plus tôt, en 1346, l'ordonnance de Philippe VI de Valois, dite « ordonnance de Brunoy », imposait aux maîtres des forêts de veiller à ce que « *lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat* ».

Aux USA, Gifford Pinchot, premier chef du Service des forêts, formé notamment à l'École nationale forestière de Nancy (vers 1890-1891), s'inscrit dans la tradition européenne d'une gestion raisonnée des forêts. Peut-être fut-il le premier à utiliser le terme « conservation ». Mais, pour lui, il ne s'agissait pas de « mettre sous cloche » des éléments de la nature afin de les préserver. En 1913, devant le Congrès des États-Unis, il affirma en effet que : « *The fundamental principle of the whole conservation policy is that of use, to take every part of the land and its resources and put it to that use in which it will serve the most people* ». Il venait de s'opposer à John Muir à propos de la construction d'un barrage dans le Parc National des Yosemite. Il affirmait l'importance de la conservation pour les gens « ici et maintenant », même s'il avait le souci des générations futures. Gestionnaire de forêts, Gifford Pinchot se demandait en effet comment continuer à disposer toujours des produits de la forêt, et il élargissait sa réflexion à l'ensemble des ressources naturelles.

Pour la plupart des forestiers français du début du XXe siècle, la forêt était avant tout une ressource à exploiter, à mettre en valeur. Nombres d'entre eux ont lutté contre la mise en place des séries artistiques à Fontainebleau, à Tronçais (Allier) ou en forêt de La Joux (Doubs), refusant tout sacrifice d'exploitabilité. Mais certains ont contribué très significativement à la désignation d'aires protégées et à la réflexion sur les parcs nationaux.

En 1901, dans une conférence, Ernest Guinier, forestier féru de botanique, s'indignait de la coupe rase de 250 ha de la forêt « vierge » du Doussard, en Savoie, à la suite du rattachement de cette région à la France. Il s'agissait d'une forêt aux arbres gigantesques qui aurait dû, selon le forestier « *constituer un parc national* » parce que « *si elle était encore intacte, elle constituerait une attraction unique en son genre et serait un pèlerinage des plus fréquentés par les voyageurs* ». Il y avait dans ce propos comme un écho au concept américain de parc national. A la même époque, dans une note manuscrite, Ernest Guinier avait évoqué la nécessité de faire acquérir par l'État une exceptionnelle parcelle de genévriers thurifères, dans le canton de Bellive à Saint-Crépin dans les Hautes-Alpes. Ce fut chose faite vingt-quatre ans plus tard, grâce à son fils Philibert Guinier devenu directeur de l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF). L'ENEF, au titre de l'enseignement forestier, acquit en effet cette fameuse parcelle, ce qu'annonça Philibert Guinier au Premier Congrès International pour la Protection de la Nature à Paris, en 1923, en disant espérer ainsi en assurer la conservation. Ce grand forestier a milité sa vie durant pour une vision élargie de la gestion forestière. Il fut notamment membre du Conseil National de la Protection de la Nature. À la fondation de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, en 1948 à Fontainebleau, il représentait la Société Nationale d'Acclimatation, qui deviendra la Société Nationale de Protection de la Nature. Son enseignement à l'ENEF, commencé en 1901 et poursuivi pendant 40 ans, était imprégné d'écologie longtemps avant que cette science n'apparaisse officiellement dans les universités françaises. Philibert Guinier était en effet influencé par le Professeur de Botanique Charles Flahault, pionnier de la phytogéographie, héritier en cela d'Alexander von Humboldt.

En 1913, à Paris, Philibert Guinier et Charles Flahault participent au premier Congrès forestier international. Le professeur de l'ENEF y explique que « la sylviculture repose sur la connaissance de l'écologie des

essences forestières, c'est-à-dire sur l'étude de leurs rapports avec le milieu dans lequel elles vivent ». Charles Flahault intervient dans la discussion du rapport d'un autre forestier, Alphonse Mathey, sur la création de parcs nationaux. Celui-ci proposait de fonder une Société des Parcs Nationaux de France, ce qui sera adopté. Créateur la même année de la réserve de la Bérarde, dans le Pelvoux⁴, Alphonse Mathey avait écrit dans son rapport :

« L'industrialisme poussé jusqu'à ses dernières limites, la cupidité humaine ne respectant plus rien, pas même les impressionnantes beautés naturelles, le viol permanent des sites les plus vantés érigé à la hauteur d'une institution d'État, l'appauvrissement incessant de la flore spontanée, la disparition de nombreuses et inoffensives espèces animales ont fini par provoquer chez tous les peuples un réveil de la conscience nationale. De là, est née l'idée de la constitution de parcs nationaux, c'est-à-dire de la mise à ban de vastes territoires à tout jamais soustraits à l'entreprise des hommes et dans lesquels animaux et plantes revivront en paix les premiers âges de l'humanité, donnant ainsi l'attrayant et instructif spectacle d'un monde qui évolue librement vers des destins inconnus ».

D'un point de vue éthique, Alphonse Mathey mettait ainsi en avant la liberté de la nature comme valeur fondamentale. L'intervention de Charles Flahault eut aussi une forte dimension éthique. Il préconisait une attitude de respect, affirmait la valeur incommensurable des monuments naturels, l'importance de laisser à la nature des espaces de liberté, afin de laisser aux générations suivantes une terre vivable :

« Aussi nous venons demander, au nom de la science future, que notre jeune vingtième siècle adopte l'idée du respect des monuments de l'histoire de la nature, comme il a adopté celle du respect des monuments de l'histoire ou de la préhistoire. Les stations primitives où la vie est encore dans son équilibre normal valent autant que Notre-Dame ou les Pyramides d'Égypte ! Nous demandons qu'elles soient considérées comme sacrées. Chaque pays doit porter tous ses efforts à la conservation des monuments et permettre l'évolution de la nature dans toute sa régularité et sa simplicité, lui laissant ainsi son libre jeu en certains points. Nos successeurs ne pourront point ainsi nous accuser d'avoir fait de notre planète une terre inhabitable ».

1923

1923, au Premier Congrès International pour la Protection de la Nature : le souci de la conciliation entre la sauvegarde des milieux et des espèces et le développement économique

La Première Guerre Mondiale interrompt la dynamique internationale qui s'ébauchait en faveur de la protection de la nature. Le mouvement reprit au début des années 1920. Les préoccupations restaient fondamentalement les mêmes : l'emprise croissante de l'homme sur le monde sauvage, l'extinction d'espèces de faune et de flore, la destruction d'espaces de nature non modifiée, la dégradation et l'enlaidissement des paysages.

Dix ans après le Congrès forestier international et le lancement, lors d'une conférence à Berne, d'une organisation internationale dédiée à la protection de la nature, le Premier Congrès International pour la Protection de la Nature fut organisé par la Société Nationale d'Acclimatation de France, la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux et la Société pour la Protection des Paysages de France. Il fut accueilli au Muséum National d'Histoire Naturelle, à Paris. Le Comité exécutif était présidé par le directeur du Muséum, le professeur Louis Mangin. Parmi les nombreuses personnalités réunies dans le Comité d'Honneur figurait Philibert Guinier, devenu directeur de l'ENEF.

Comme en témoigne la lettre d'invitation au congrès, on ne mettait pas en cause les transformations économiques, mais l'on se demandait comment concilier un développement qui s'imposait et la protection de la nature :

« La Nature, dans ses trois règnes, est de toute part menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ses entreprises ; son caprice ou son utilitarisme imprévoyant mettent en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales.

4. Rebaptisé « Parc national du Pelvoux » en 1923, cet espace sera en partie inclus dans le Parc national des Écrins en 1973.

Ceux même des animaux que devraient préserver leur utilité, leur rareté ou leur beauté, sont pourchassés, massacrés, détruits, voire à la veille de l'extinction ; les espèces botaniques, isolées ou groupées en stations et forêts, sont victimes de funestes innovations, qui, sous le très louable couvert de progrès industriels, nous ravissent l'aide salutaire de l'arbre, ou gâtent l'harmonie de nos sites les plus pittoresques, de nos plus magnifiques paysages, détruisant parfois d'admirables témoins des temps géologiques. Tous les amis, tous les défenseurs de la Nature doivent se grouper pour élever la voix, rédiger des protestations efficaces et exercer une action protectrice qui sauvegarde pour l'avenir notre patrimoine naturel. »

Dans son allocution de clôture du congrès, le professeur Louis Mangin ne manqua pas d'évoquer le patrimoine de beauté que constitue la nature, en écho sans doute avec la tradition esthétique initiée par les Peintres de Barbizon, mais il y avait tout autant un écho à la conception utilitariste de Gifford Pinchot, avec l'idée d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles :

« La Nature a cependant besoin de protection, et c'est le rôle des congrès semblables à celui qui va se clore de chercher à concilier sa sauvegarde avec les transformations économiques qui s'imposent, de suggérer les mesures nécessaires pour empêcher les égoïsmes individuels ou collectifs de dilapider un patrimoine de beauté qui appartient à tous.

Mais nous n'intervenons pas seulement pour la satisfaction de l'esthétique, nous voulons aussi dénoncer et enrayer la destruction désastreuse, même d'un simple point de vue pratique, d'incalculables richesses dont l'exploitation prudente devrait assurer la perpétuité.

Presque partout, hélas, les exemples abondent, de ces déboisements aveugles qui à la fois enlaidissent une région et ruinent pour longtemps sa prospérité, de ces mutilations de sites pittoresques, qui, en affligeant l'artiste, écartent aussi le touriste, de ces exterminations d'animaux dont les miracles de la science ne sauraient faire sortir de ses cendres l'espèce une fois éteinte, de mille autres actes de vandalisme matériellement irréparables... »

Ainsi, en ce début du XX^e siècle, la protection de la nature (en terminologie francophone) associait des valeurs différentes tant aux espèces qu'aux espaces, valeurs que l'on n'opposait pas : valeur en quelque sorte absolue d'espèces irremplaçables, valeur esthétique et par conséquent touristique de lieux pittoresques, et valeur d'usage de richesses, de ressources naturelles, à ne pas surexploiter.

1948

1948, fondation de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature : la crainte de l'effondrement

Un quart de siècle plus tard, en 1948, donc peu après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, une Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) était créée, inquiète de la spirale de dégradation qui s'amorçait, et commençant à se soucier par exemple de l'impact des pesticides et de celui des espèces envahissantes, comme en témoignent les thèmes de son premier colloque « technique », tenu aux USA en 1949. Lorsque, sur l'initiative notamment de la France, cette Union fut fondée à Fontainebleau en 1948, Philibert Guinier, avec plusieurs professeurs du Muséum National d'Histoire Naturelle, dont Roger Heim (élu vice-président, et qui deviendra ensuite président de l'UIPN), fut au nombre des plus ardents partisans d'un organisme de compétence mondiale, qui puisse parvenir, non seulement à freiner l'emprise inconsidérée de l'industrie sur le patrimoine fondamental des hommes, mais aussi à la création de réserves, vastes ou limitées, qui mettent à jamais « *les biotopes sacrés à l'abri de toute menace* ».

Dans le Préambule de sa Constitution (1948), l'UIPN écrivait :

« L'appauvrissement progressif des ressources naturelles entraîne déjà un abaissement des conditions de vie de l'humanité.

Leur renouvellement ne pouvant pas suivre la cadence des destructions, le moment est venu de convaincre l'homme de l'étroite dépendance dans laquelle il se trouve à leur égard. Si l'on veut arrêter cette évolution redoutable, il faut que l'homme se pénétre de la nécessité de protéger et même de régénérer ces ressources et de ne les consommer qu'avec ménagement, de manière à garantir la prospérité du monde et sa paix future ».

L'UIPN plaide ainsi pour une active conservation des ressources naturelles, démarche dans laquelle elle voyait un puissant moyen de contribuer à la paix du monde, affirmant que : « *La Protection de la Nature apparaît désormais d'une importance vitale pour tous les peuples* » (Constitution de l'UIPN, 1948. Préambule).

L'UIPN se donnait pour but notamment de conseiller et de favoriser toute action nationale ou internationale relative à « *la sauvegarde dans toutes les parties du monde de la vie sauvage et de son milieu naturel, sols, eaux, forêts, y compris les réserves et zones de protection, les objets, animaux et plantes qui présentent un intérêt scientifique, historique ou esthétique ; cette action pourra notamment s'exercer par des mesures législatives créant des parcs nationaux, instituant des réserves et des monuments naturels, des refuges pour la vie sauvage, et s'attachant spécialement à protéger de l'extinction les espèces menacées* » (Constitution de l'UIPN, 1948. Article I-2a). Les autres buts étaient relatifs à la diffusion des connaissances, à l'éducation, à la préparation d'accords internationaux, dont une convention mondiale pour la Protection de la Nature, et aux recherches scientifiques.

Ainsi, l'UIPN mettait en avant un but essentiellement naturaliste : la sauvegarde du monde sauvage et la protection des espèces menacées. Il y avait ainsi un décalage entre le préambule de la Constitution, qui souligne la nécessité de la conservation des ressources naturelles, et ce souci de la nature sauvage et de son intérêt culturel, au sens le plus large. En 1956, l'Union change son intitulé : elle devient l'Union Internationale pour la **Conservation** de la Nature et de ses **ressources**. Une conception de la conservation utilitariste, inspirée par la pensée de Gifford Pinchot, a prévalu.

1948 (1949) : La « Land Ethic » d'Aldo Leopold

A Sand County Almanac, and sketches here and there

Foreword

« Conservation is getting nowhere because it is incompatible with our Abrahamic concept of land. We abuse land because we regard it as a commodity belonging to us. When we see land as a community to which we belong, we may begin to use it with love and respect. There is no other way for land to survive the impact of mechanized man, nor for us to reap from it the esthetic harvest it is capable, under science, of contributing to culture.

That land is a community is the basic concept of ecology, but that land is to be loved and respected is an extension of ethics. That land yields a cultural harvest is a fact long known, but latterly often forgotten. »

Aldo Leopold, Madison, Wisconsin, 4 March 1948.

Forestier et chasseur, Aldo Leopold saisissait à la fois le lien entre complexité et efficacité fonctionnelle des communautés, et le fait que l'évolution est changement. Il écrivait en effet :

« This interdependence between the complex structure of the land and its smooth functioning as an energy unit is one of its basic attributes. »

Puis :

« When a change occurs in one part of the circuit, other parts must adjust themselves to it. Change does not necessarily obstruct or divert the flow of energy ; evolution is a long series of self-induced changes, the net result of which has been to elaborate the flow mechanism and to lengthen the circuit. Evolutionary changes, however, are usually slow and local. »

Il n'hésita pas à traiter de « **violence sans précédent** » les changements provoqués par l'homme :

« Man's invention of tools has enabled him to make changes of unprecedented violence, rapidity, and scope ». Sans doute faisait-il écho aux propos de George Perkins Marsh dans son ouvrage Man and Nature : « The Earth is fast becoming an unfit home for its noblest inhabitant, and another era of equal human crime

and human improvidence, [...] would reduce it to such a condition of impoverished productiveness, of shattered surface, of climatic excess [...] »

Pour sortir de cette situation, Aldo Leopold a proposé ce qu'il appela la « Land Ethic ». Il voyait trois phases dans l'évolution de l'éthique, considérée sous l'angle écologique comme une limitation de la liberté d'agir dans la lutte pour l'existence, et sous l'angle philosophique comme la différenciation d'une conduite sociale vis-à-vis d'une conduite antisociale. La première phase concernait les relations inter-individuelles, la seconde les interactions individu-société. La troisième phase, non encore entamée, devait concerner les relations des humains aux autres espèces et, plus largement à leur environnement. Aldo Leopold voyait dans le mouvement de la conservation l'ébauche de cette troisième phase, et avançait comme concept central la communauté écologique : l'individu étant membre d'une communauté d'entités interdépendantes, l'éthique devait le pousser à coopérer et non à se situer comme un compétiteur. Aldo Leopold proposait alors d'étendre l'éthique à une communauté élargie aux sols, aux eaux, aux plantes et aux animaux, la désignant par le terme de « land » :

« In short, a land ethic changes the role of Homo sapiens from conqueror of the land-community to plain member and citizen of it. It implies respect for his fellow-members, and also for the community as such. »

La « Land Ethic » invite à remplacer une éthique utilitariste concevant les relations homme-nature sur le modèle « propriétaire-exploitant/ressource ayant une valeur économique » par une éthique reconnaissant, pour commencer, « that birds should continue as a matter of biotic right, regardless of the presence or absence of economic advantage to us ». Aldo Leopold faisait place au droit de tout être vivant à exister pour lui-même. Allant plus loin, il posa son principe moral fondamental :

« A thing is right when it tends to preserve the integrity, stability, and beauty of the biotic community. It is wrong when it tends otherwise. »

Il introduisait ainsi un concept important, l'**intégrité** de la communauté biotique, en entendant par-là la persistance de la totalité des espèces constitutives de la communauté, même si elles n'ont aucun intérêt économique : « *Yet this creatures are members of the biotic community, and if (as I believe) its stability depends on its integrity, they are entitled to continuance* ».

La notion d'intégrité des communautés biotiques, des écosystèmes, que l'on retrouve dans la Charte de la Terre et dans l'Initiative pour une Ethique de la Biosphère, pose de difficiles problèmes conceptuels d'un strict point de vue scientifique. Aldo Leopold en fait la condition de la stabilité, mais par « conviction » (« as I believe »), non par certitude scientifique. Ce concept fait toujours l'objet de débats, d'autant plus délicats qu'il est utilisé dans certains textes réglementaires, notamment aux USA et au Canada, alors même qu'il n'a pas de définition scientifique qui ferait consensus.

1982

1982 : l'ONU adopte une « Charte mondiale de la nature »

Au cours des décennies 1960 et 1970, l'UICN est impliquée dans trois événements mondiaux d'importance majeure quant à la conception, au niveau international, des relations de l'humanité à son environnement : en 1968, au siège de l'UNESCO, la conférence dite « Conférence de la Biosphère », qui ouvre la voie à l'instauration de Programme Man and Biosphere de l'UNESCO ; en 1972, à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, en 1980, la publication de la « *Stratégie Mondiale de la Conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* ».

L'UICN, via sa Commission du Droit de l'Environnement, s'est également investie dans des travaux d'ordre juridique. C'est un groupe de travail adossé à cette commission qui a élaboré un document préparatoire, discuté à l'Assemblée Générale de l'UICN de 1978, qui a servi de base pour l'écriture de la Charte mondiale de la nature, adoptée en 1982 par l'ONU.

1990

ONU, 1982. Charte mondiale de la nature (extraits)

« L'humanité fait partie de la nature et la vie dépend du fonctionnement ininterrompu des systèmes naturels qui sont la source d'énergie et de matières nutritives »

« La civilisation a ses racines dans la nature, qui a modelé la culture humaine et influence toutes les œuvres artistiques et scientifiques, et c'est en vivant en harmonie avec la nature que l'homme a les meilleures possibilités de développer sa créativité, de se détendre et d'occuper ses loisirs »

« Toute forme de vie est unique et mérite d'être respectée, quelle que soit son utilité pour l'homme, et, à fin de reconnaître aux autres organismes vivants cette valeur intrinsèque, l'homme doit se guider sur un code moral d'action. »

1990. Des bases éthiques pour la conservation de la diversité biologique

L'IUCN a mis en place, en 1984, un groupe de travail sur les questions éthiques. Il a élaboré un document, « *An Ethical Basis for Conserving Biological Diversity* », publié en 1990 par l'IUCN, avec d'autres organismes internationaux, dans un ouvrage collectif intitulé « *Conserving the world's biological diversity* ».

An Ethical Basis for Conserving Biological Diversity IUCN, 1990

- *The world is an interdependent whole made up of natural and human communities. The well-being and health of any one part depends upon the well-being and health of the other parts.*
- *Humanity is part of nature, and humans are subject to the same immutable ecological laws as all other species on the planet. All life depends on the uninterrupted functioning of natural systems that ensure the supply of energy and nutrients, so ecological responsibility among all people is necessary for the survival, security, equity, and dignity of the world's communities. Human culture must be built upon a profound respect for nature, a sense of being at one with nature and a recognition that human affairs must proceed in harmony and balance with nature.*
- *The ecological limits within which we must work are not limits to human endeavour ; instead, they give direction and guidance as to how human affairs can sustain environmental stability and diversity.*
- *All species have an inherent right to exist. The ecological processes that support the integrity of the biosphere and its diverse species, landscapes, and habitats are to be maintained. Similarly, the full range of human culture adaptations to local environments is to be enabled to prosper.*
- *Sustainability is the basic principle of all social and economic development. Personal and social values should be chosen to accentuate the richness of flora, fauna, and human experience. This moral foundation will enable the many utilitarian values of nature – for food, health, science, technology, industry, and recreation – to be equitably distributed and sustained for future generations.*
- *The well-being of future generations is a social responsibility of the present generation. Therefore, the present generation should limit its consumption of non-renewable resources to the level that is necessary to meet the basic needs of society, and ensure that renewable resources are nurtured for their sustainable productivity.*
- *All persons must be empowered to exercise responsibility for their own lives and for the life of the earth. They must therefore have full access to educational opportunities, political enfranchisement, and sustaining livelihoods.*
- *Diversity in ethical and cultural outlooks toward nature and human life is to be encouraged by promoting relationships that respect and enhance the diversity of life, irrespective of the political, economic, or religious ideology dominant in a society.*

2000

2000 : la Charte de la Terre

Ce texte fait apparaître trois avancées majeures d'un point de vue éthique : il affirme le lien absolu entre bien-être des humains et bien-être des autres êtres vivants ; il affirme que toutes les espèces (disons toutes les formes de vie) ont le droit d'exister ; il associe diversité biologique (au sens large) et diversité culturelle.

« It is inconceivable to me that an ethical relation to land can exist without love, respect, and admiration for land, and a high regard for its value. By value, I of course mean something far broader than mere economic value, I mean value in the philosophical sense. »

Aldo Leopold

L'UICN a fortement contribué à l'élaboration de la Convention sur la Diversité Biologique (1992), qui reconnaît « la valeur intrinsèque de la diversité biologique ». Des membres du groupe de spécialistes en éthique de l'UICN ont ensuite contribué à la conception de la Charte de la Terre, lancée officiellement en 2000, après un processus initié dans le prolongement du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992). Le texte de cette charte fait écho à la pensée d'Aldo Leopold, en particulier lorsqu'est mis l'accent sur la protection de l'intégrité écologique.

Charte de la Terre, 2000 (extrait)

« C'est à nous de choisir : former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et d'autrui ou bien risquer notre propre destruction et celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous disposons des connaissances et des technologies suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire notre impact sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont interdépendants et ensemble, nous pouvons trouver des solutions intégrées. »

LES PRINCIPES DE LA CHARTE DE LA TERRE

« Il est urgent de bâtir une vision commune des valeurs fondamentales qui seront la base des principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui promeuvent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises, des gouvernements et des institutions transnationales. »

I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE

1. Respecter la Terre et toute forme de vie.

- a. Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
- b. Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain. »

2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.
3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.
4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.

II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.
6. Prévenir les dommages comme étant la meilleure méthode pour la préservation de l'environnement et appliquer le principe de précaution lorsque les connaissances sont insuffisantes.
7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.
8. Faire progresser le savoir sur la durabilité écologique et promouvoir le libre-échange et l'application élargie des connaissances acquises.

III. JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.
10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.
11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, à la santé et aux opportunités économiques.
12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.

IV. DÉMOCRATIE NON-VIOLENCE ET PAIX

13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et de responsabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.
 14. Intégrer à l'éducation formelle et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.
 15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.
 - a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et empêcher qu'ils souffrent.
 - b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de piégeage et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.
 16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.
-

2010

2010 : l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère

A l'assemblée générale de l'UICN à Bangkok, en 2004, la Charte de la Terre a été adoptée comme référence éthique de l'Union (résolution 3.022). En même temps, a été adoptée une résolution présentée à l'initiative de Comité Français de l'UICN, appelant à l'élaboration d'un « code éthique de la conservation de la biodiversité » (résolution 3.020). La mise en œuvre de cette résolution, confiée à l'Ethics Specialist Group de l'UICN, a abouti au lancement en 2010 de l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère, dont le déploiement au sein de l'Union a été défini en 2012 par l'assemblée générale à Jeju (Corée du Sud) (résolution M-004-2012).

L'INITIATIVE POUR UNE ÉTHIQUE DE LA BIOSPHERE : construire la solidarité mondiale pour l'avenir de la vie

Des individus et des communautés, partout dans le monde, ont travaillé ensemble à la conservation de la biodiversité, tant biologique que culturelle, assumant là une responsabilité éthique. Afin de contrer l'égoïsme effréné qui domine notre société et détruit la biodiversité, nous avons besoin d'apprendre de ces communautés de pratique et de renforcer la solidarité entre nous et avec la nature, pour assurer l'avenir de la vie, dans son intégralité, dans toute sa diversité.

Pour conserver la nature en vie, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), inspirée et informée par la Charte de la Terre et la Convention sur la diversité biologique, et s'appuyant sur sa Commission du Droit de l'Environnement, invite les individus, les communautés, les organisations et les gouvernements à s'engager ensemble pour la continuité d'une vie florissante.

Dans ce but, l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère (IEB) est une démarche participative pour promouvoir la diversité biologique et culturelle de la biosphère. Par éthique, nous entendons une quête qui considère et explore les prises de position sur ce qui est bien ou mal, et les actions qui mettent en jeu la responsabilité humaine. Ces prises de position peuvent trouver leurs sources aussi bien dans les traditions religieuses que non religieuses.

Les idéaux éthiques d'une société sont au centre de sa vision du bien commun et donnent une idée de ses espoirs pour l'avenir. Les valeurs et principes éthiques fournissent des orientations pour la conduite humaine, individuelle et collective, quant à ce qui doit être considéré comme juste ou injuste, bon ou mauvais. Dans un monde profondément interdépendant, mais vulnérable, valeurs et principes nous aident à agir de façon responsable pour traiter les problèmes auxquels nous sommes ensemble confrontés. Dans cette perspective, l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère porte témoignage des démarches éthiques existantes, telles que les mènent des individus, des communautés, des organisations et des gouvernements. Elle apprend de leurs expériences, partage leurs histoires, stimule un dialogue vivant, continu, pour que de nouvelles formes de réponse éthique soient apportées quand surgissent de nouvelles préoccupations. Ce processus d'apprentissages mutuels, ou « Relatos », forme le coeur de l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère. Depuis 2004, elle a tenu quatre Relatos formels, avec des acteurs de la Chicago Wilderness aux États-Unis, des Parcs Nationaux en Afrique du Sud, des Agendas 21 au Brésil et de la province du Yunnan en Chine. De ces échanges sont ressortis des valeurs et principes éthiques, des objectifs et des questions qui fondent une Éthique de la Biosphère non pas figée, mais évolutive, présentée ci-dessous. [...].

L'Éthique de la Biosphère

Nourrie par les premiers « Relatos », éclairée par une compréhension scientifique de la biosphère et de la place qu'y tiennent les hommes, l'Éthique de la Biosphère porte et promeut les valeurs communes suivantes, afin d'orienter une action concertée pour une vie durable et florissante.

Notre vision fondamentale du monde :

1. Nous accordons de la valeur à l'intégrité écologique de la biosphère, à la diversité des écosystèmes et des espèces qui y interagissent, ceci indépendamment des autres valeurs que les humains leur donnent.
2. Nous accordons de la valeur aux mémoires génétiques et culturelles portées par les espèces et par les communautés humaines, et nous reconnaissons que leur continuité conditionne la résilience de la biosphère, sa capacité d'adaptation et son potentiel de transformation.
3. Nous vivons à l'intérieur de la biosphère et nous dépendons d'elle: nous comprenons qu'elle est un système diversifié et dynamique, ayant des limites que les sociétés humaines doivent respecter.

Nos principes fondamentaux sont :

1. Promouvoir la solidarité écologique entre les hommes et la nature, avec une obligation de respect et d'amour qui fonde une attention sincère envers les êtres vivants, les lieux et les gens: amour pour la beauté et la générosité du monde naturel, avec toute sa biodiversité; amour pour les lieux que nous habitons, et amour pour les gens d'aujourd'hui et de demain.
2. Soutenir les droits universels de l'homme et les efforts pour la justice sociale, économique et environnementale.
3. Reconnaître le danger de la marchandisation de la vie, de l'appropriation des processus vivants, et de l'introduction dans la biosphère de nouvelles formes de vie, synthétisées par l'homme.
4. Maintenir, promouvoir et favoriser la diversité bio-culturelle.
5. Favoriser des alliances locales et régionales qui reconnaissent le savoir, la vision que chacun apporte.
6. Reconnaître que l'application des connaissances scientifiques n'est pas éthiquement neutre.

Nos objectifs fondamentaux sont :

1. Garder la nature vivante et florissante.
2. Assurer la représentation de la nature dans la prise de décision à tous les niveaux d'action qui affectent les ressources naturelles et le monde vivant.
3. Faire respecter un processus de prise de décision démocratique, participatif, qui implique chacun d'entre nous et pratique l'auto-évaluation.
4. Faire progresser des formes justes et durables de gouvernance au sein de nos structures politiques et économiques, en soutenant notamment les efforts visant à reconnaître et mettre en œuvre les droits de la nature.
5. Mettre en place une économie enracinée dans les réalités écologiques, qui reflète les diverses façons dont nous comprenons et apprécions nos relations avec la nature.
6. Pratiquer la réconciliation écologique en affrontant la vérité du passé, en nous réconciliant avec nous mêmes quant aux impacts et conséquences dommageables de nos actes vis-à-vis de la biosphère.
7. Promouvoir un mode de développement et de consommation universellement équitable, assurant aussi bien le partage des charges que celui des avantages.
8. Agir avec précaution en situation d'incertitude scientifique.

Le processus de quête éthique

Ces fondements éthiques partagés font émerger des questions concernant la population, l'économie, la gouvernance et l'établissement des priorités. Nous devons nous poser ces questions sérieusement, en les replaçant dans leurs contextes, souvent uniques. Ce processus doit créer l'occasion de penser éthiquement et ainsi d'agir de façon responsable.

1. Dans l'utilisation des ressources naturelles, que peut être un partage équitable pour chaque individu, qui ne compromette pas l'existence d'autres formes de vie ?

2. Comment canaliser les ressources nécessaires à l'atténuation du changement climatique et à la réparation d'énormes inégalités dans le monde?
3. Comment contrer les arguments économiques à court terme, opposés à la conservation de la biodiversité, avec la pensée à long terme qu'implique une démarche de prospective éthique?
4. Comment soutenir le bien commun dans une société dominée par les droits de la propriété privée?
5. Comment maintenir l'intégrité de la biosphère sans assurer une plus grande égalité dans l'accès aux activités économiques et dans la répartition des revenus?
6. Comment peut-on promouvoir le bien commun de toutes les communautés et refréner les ambitions néfastes de ceux qui recherchent un pouvoir excessif?
7. De quels systèmes de droit local et international avons-nous besoin pour donner aux institutions les moyens de respecter, soutenir et mettre en œuvre l'Initiative pour une Éthique de la Biosphère?
8. Comment concilier de façon éthique les droits de la nature et les droits des humains?
9. Quelles obligations les sociétés devraient-elles assumer à l'égard de la lutte contre la pauvreté, en considérant les pressions que notre population croissante exerce sur la biosphère?
10. Comment pouvons-nous renforcer les communautés qui sont en détresse écologique, militaire et/ou économique, pour qu'elles promeuvent la conservation de la biodiversité?

Notre invitation

L'Initiative pour une Éthique de la Biosphère est engagée dans une recherche éthique, afin de partager et de stimuler un mode éthique de penser et d'agir. Nous cherchons à mieux comprendre les impératifs éthiques nécessaires pour maintenir la nature en vie, et comment nous pouvons les traduire le mieux possible en action réelle. A l'intérieur et au-delà du Secrétariat, des membres et des partenaires de l'UICN, L'Initiative invite les personnes, les communautés, les organisations et les gouvernements à faire vivre et évoluer l'Éthique de la Biosphère par le dialogue, à l'échelle locale. Construisons ensemble un mouvement de solidarité mondiale pour l'avenir de la vie.





Comité français de l'UICN

259-261 rue de Paris
93100 Montreuil
Tél. : 01 47 07 78 58
E-mail : uicn@uicn.fr
www.uicn.fr

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Au sein d'un partenariat original, il regroupe 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 250 experts. Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plate-forme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises. Le Comité français de l'UICN a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'outre-mer et à la coopération internationale.

